

DEPARTEMENT DU GARD

ARRONDISSEMENT LE VIGAN

Effectif légal du conseil municipal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Convocation : 27 mars 2025

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT JEAN DE
CRIEULON DEPARTEMENT DU
GARD**

SEANCE DU 03 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 avril à dix-huit heures, en application du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de SAINT DE CRIEULON régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mr CUENOT Jean-Louis, maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames : LAJARRIGE Julie, MARTINA Christiane, TRICOIRE Agathe

Messieurs : CUENOT Jean-Louis, PERRIRAZ Michel, REMY Claude, RIGAL Noël.

Etaient absents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames : BASCOP Magali, LAURENT Eléna, REMEZY Lucie.

Monsieur SUZZI Pierre.

Conformément au code général des collectivités territoriales, Monsieur REMY Claude est élu secrétaire de la séance par le conseil municipal.

Avant toute chose, Mr le maire demande aux conseillers municipaux présents s'il peut ajouter à l'ordre du jour une délibération : choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux rue Antoine ASTRUC.

pour : unanimité.

Approbation du compte rendu de la séance du 20 février 2025 :

0 voix contre :

1 abstention :

6 pour

Présentation des travaux qui pourraient être réalisés en 2025. Mr le maire précise que c'est le dernier budget de la mandature.

Rue Antoine ASTRUC :

L'appel d'offres est fait, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 31 mars 2025 à 17 heure en présence du cabinet INFRAMED. Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme MARTINA Christiane, Mrs CUENOT Jean Louis et REMY Claude

Absent ; Mr PERRIRAZ Michel.

4 entreprises ont répondu à cet appel d'offre :

GIRAUD / SGTP : 485 411,06 € HT

LAUPIE TP / BENOIT TP : 462 979,80 € HT

EIFFAGE Route : 519 283,75 € HT

CISE TP : 518 975,85 € HT

Mr le maire précise que le financement était fait depuis 2024, les subventions sont accordées.

Les travaux d'assainissement eau potable sont financés par le SIAEP des Gardies.

Après discussion, le conseil municipal souhaite que le maître d'œuvre INFRAMED vienne expliquer le choix qui doit être fait. Pas de délibération, une réunion de travail sera programmée.

Chemin des chênes : Assainissement, pluvial et voirie :

Le conseil municipal émet le souhait qu'un maître d'œuvre soit pris pour la réalisation de ce projet.

Chemin du porche et de la Capelane :

L'appel d'offre sera lancé courant juin ou juillet pour une réalisation des travaux 2025 _ 2027

AEP , Ass Eu et pluvial (chemin du porche) et réseaux secs et voirie. Le chemin du porche est prioritaire, la conduite d'alimentation d'AEP traversant actuellement un terrain privé qui est en vente.

DELIBERATION VOTE DU TAUX DES TAXES 2025-07

Augmentation ou non des taxes sur le foncier bâti et non bâti. Mr le maire explique que c'est le dernier budget, que la commune n'a pas de gros soucis financiers. Il propose que ces taxes restent inchangées en 2025.

Pour un taux de taxes inchangées :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 7

DELIBERATION COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024 M57 2025-08

Mr le maire présente ce compte et demande s'il y a des questions.

Mme MARTINA Christiane est nommée présidente de séance pour le vote du CA M57 et Mr le maire quitte la salle.

Résultat du vote :

Contre : 0

Abstention ; 0

Pour : 6

DELIBERATION COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2024 M57 2025-10

Les chiffres de la trésorerie sont en corrélation avec le compte administratif. Pas de question.

Mr le maire passe au vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour ; 7

Délibération adoptée à l'unanimité

DELIBERATION COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024 – M49 2025-09

Mr le maire présente ce budget et demande s'il y a des questions. Il quitte la salle pour le vote.

Mme MARTINA, présidente de séance fait procéder au vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 6

Délibération adoptée.

DELIBERATION COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2024 -M49 2025-10

Les comptes de la trésorerie sont en corrélation avec le compte administratif. Pas de question.

Mr le maire passe au vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 7

Mr le maire annonce qu'à présent nous allons voter le budget primitif de l'exercice 2025 M 57. Pour ces budgets M 57 et M 49 de l'exercice 2025 êtes-vous d'accord pour voter à main levée ? Réponse oui à l'unanimité.

DELIBERATION BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2025 – M57 2025-11

Mr le maire présente le budget et indique que Mme PETRARCA, secrétaire de mairie répondra aux questions.

Après un court débat Mr le maire dit que nous allons passer au vote du budget de l'exercice 2025.

En fonctionnement 572 574 € au total des dépenses et des recettes. En investissement 932 109 € au total des dépenses et des recettes.

Résultat du vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 7

DELIBERATION BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2025 ASS M 49 2025-12

Mr le maire annonce que suite à une décision de l'Assemblée Nationale, ni AEP ni l'ass Eu ne seront transférés à la CCPC. Je vais vous présenter ce budget primitif et nous répondrons ensuite à vos questions.

Après un court débat, Mr le maire fait passer au vote le budget ASS M 49 de l'exercice 2025.

Fonctionnement : 138 789 € en dépenses et en recettes.

Investissement : 199 533 € en dépenses et en recettes.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 7

Délibération adoptée

DELIBERATION ATTRIBUTION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025-13

Mr le maire indique que seules 2 associations ont fait une demande :

La cave coopérative des vins du duché d'Uzès pour laquelle la commune avait attribué 280 € en 2024. Mr RIGAL Noël dit que nous pourrions reconduire cette somme. Décision favorable à l'unanimité avec 7 voix.

GV le Crieulon en forme. La subvention de 2024 était de 200 €. Mmes MARTINA et TRICOIRE demandent que cette subvention soit reconduite. Décision favorable à l'unanimité avec 7 voix.

Mr le maire ajoute que l'association le sourire du crieulon change son bureau. Ils feront une demande plus tard. Le conseil municipal statuera à ce moment-là. Un montant est budgétisé chapitre 5 article 65748.

QUESTIONS DIVERSES

Demande d'achat de terrain de Mr et Mme REMEZY :

Mr le maire rappelle que nous étions d'accord sur le principe de cette vente et que nous devons fixer un prix au mètre carré ce jour. Mr RIGAL demande plus de réflexion sur la quantité et la délimitation de la parcelle. Cette réflexion est reprise par un grand nombre de conseillers municipaux. Décision à revoir prochainement.

Demande de la famille GASQUEZ CAMACHO d'acquisition d'une petite parcelle jouxtant leur propriété. Après lecture de leur demande Mr le maire demande l'avis des conseillers présents. La réponse est la même que pour Mr REMEZY. Réflexion et décision à revoir prochainement.

Demande de Mr et Mme MONTSEILLIER du domaine de Comiac :

Afin de sécuriser l'accès à leur propriété, ils voudraient fermer le chemin communal par une barrière (ce chemin communal ne mène que dans leur propriété). Cette demande a déjà été faite en 2016 et est restée sans réponse de la part de la mairie. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide qu'on ne peut pas fermer un chemin communal.

Il n'y a plus de questions diverses, Mr le maire lève la séance à 19 heures 40.